

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Une première réserve naturelle à Brossard reconnue officiellement

Brossard, le 12 décembre 2013 — *Nature-Action Québec* (NAQ) et la Ville de Brossard sont fiers d'annoncer la création de la Réserve naturelle du Bois de Brossard d'une superficie de 230 hectares à l'intérieur du territoire déjà protégé de 585 hectares sur le territoire de la ville. Cette reconnaissance légale du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) à titre de réserve naturelle en milieu privé, constitue une garantie supplémentaire de conservation en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

Cette désignation vient officialiser les démarches de protection de cet espace entreprises par la Ville et NAQ en 2010. Au total, ce sont 585 hectares qui sont protégés à perpétuité, représentant une superficie de 13,1 % du territoire.

« Nous accueillons avec fierté cette reconnaissance de la part du ministère qui vient confirmer nos efforts de protection du territoire et de développement durable entrepris conjointement avec un partenaire de premier plan, soit *Nature-Action Québec*. À terme, la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* cible la protection d'un territoire de plus de 1 000 hectares, constitué d'une mosaïque de milieux naturels d'importance, à la fois régionale et provinciale. Nous consoliderons nos efforts dans l'avenir vers l'atteinte de ce but réaliste », a indiqué le maire de Brossard, Paul Leduc.

Cet objectif de 1 000 hectares représente la protection d'un milieu naturel plus grand que le parc du Mont-Saint-Bruno et de presque cinq fois la superficie du parc du Mont-Royal, et ceci, aux abords du Quartier DIX-30.

Mentionnons que cette Réserve naturelle du Bois de Brossard comprend une partie d'un massif forestier reconnu comme étant l'un des plus beaux et des plus vastes milieux naturels urbains en Montérégie. La diversité des habitats présents favorise une faune abondante et variée. Un des éléments importants qui contribue à la valeur écologique de ce boisé est la présence de plusieurs espèces à statut précaire, soit le noyer cendré, le petit blongios, la tortue serpentine, la grive des bois, le goglu des prés, le quiscale rouilleux, l'hirondelle rustique, le pioui de l'Est et la rainette faux-grillon de l'Ouest.

Nature-Action Québec prévoit que ce territoire devienne un lieu d'éducation quant à l'importance des milieux humides et souhaite améliorer les habitats fauniques et floristiques. Dans cette optique, NAQ a récemment réalisé plusieurs activités de restauration et de sensibilisation.

Rappelons que ce projet a été réalisé avec l'appui financier de la Ville de Brossard, du gouvernement du Canada, du MDDEFP et de la Fondation de la faune du Québec.



Bas de vignette : Pascal Bigras, directeur général de NAQ, Émie Labrecque, chargée de projet et responsable de la gestion des propriétés pour la conservation chez NAQ, Paul Leduc, maire de Brossard, et Romy Bazo, chef du service d'acquisition des propriétés pour la conservation chez NAQ.

- 30 -

Source : Romy Bazo, chef de service
Nature-Action Québec
450 536-0422, poste 401

Alain Gauthier, directeur des communications
Ville de Brossard
450 923-6355